

La lettre d'information du
Plan d'Action Prévention Énergie

ENERGIE NEWS

WALLORENO
EN ROUTE VERS LE LABEL A

Du neuf pour les primes de la Région Wallonne

Finis les primes « rénovation » et les primes « énergie ». Place à un seul système de primes « habitation ».

Le parc immobilier est de plus en plus vieux et présente de faibles performances énergétiques. Or, la Région Wallonne a décidé d'atteindre, d'ici 2050, le label de Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) de niveau A en moyenne sur l'ensemble du parc de logements.

Pour y parvenir, la Région a **augmenté et élargi les aides** à disposition pour améliorer les logements.

Quels sont les principaux changements des nouvelles primes « habitations » ?

- ⇒ Le passage d'un auditeur est obligatoire. Il priorisera les travaux à effectuer, et pourra assurer un suivi technique au profit des demandeurs.
- ⇒ Le montant des primes peut être multiplié jusqu'à 6x en fonction des revenus.
- ⇒ Il n'y a plus de plafond de revenus pour obtenir la prime de base.
- ⇒ Les propriétaires bailleurs peuvent aussi profiter des primes (à condition de respecter la grille des loyers).

Le dispositif des **prêts à taux zéro** existe toujours et permet d'obtenir un **Rénopack** (avec primes incluses) ou un **Rénoprêt** (sans demande des primes).

Le **problème majeur pour les personnes ne disposant pas d'une marge financière importante** est l'obligation de recourir à un **audit** (payant) pour pouvoir obtenir les primes (qui ont été augmentées).

Néanmoins, en cas d'obtention d'un **Rénopack** (prêt à taux zéro) visant l'appropriation de l'installation électrique ou de la toiture, ainsi que l'isolation du toit, **cette obligation d'audit disparaît**.

En effet, ces postes sont systématiquement la priorité numéro 1 des audits (en toute logique, on ne peut envisager de rénover un logement s'il est dangereux, s'il pleut à l'intérieur ou s'il n'y a pas d'isolation du toit qui est la première source de déperdition énergétique).

N'hésitez donc pas à nous contacter pour toute question ou pour accompagner tout projet d'amélioration d'un logement.

N'hésitez pas à nous contacter.

Le PAPE

Plans d'Action Préventive en matière d'Énergie.

Pour quoi?

Améliorer la maîtrise des consommations énergétiques afin de réduire les factures.

Comment?

Un suivi personnalisé du ménage comprenant : une visite du domicile, une analyse des comportements et du logement, des conseils individualisés...

Des séances collectives d'information et de sensibilisation.

Pour qui ?

Pour des ménages en situation de précarité énergétique.

Par exemple: des bénéficiaires des aides sociales énergétiques, des bénéficiaires ILA, des personnes en médiation de dettes...



Conseillers en économie d'énergie
info@gaslux.be
063/60.20.86

